

Décision N°: DG/SG/DPS/DRH27/2024 1 0 MAI 2024 Casablanca, le

APPEL A CANDIDATURE LE DIRECTEUR GENERAL DE L'OFFICE NATIONAL DES PECHES

- Vu le Dahir n° 1-69-45 du 4 Hijja 1388 (21 Février 1969) portant création de l'Office National des Pêches (ONP), tel que modifié et complété ;
- Vu la nomination de Madame Amina FIGUIGUI en sa qualité de Directeur Général de l'ONP, à compter du 18 Février 2010 :
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut Particulier du Personnel de l'ONP ;
- Vu l'Organigramme de l'ONP;
- Vu les nécessités de service ;
- Vu la disponibilité des postes budgétaires au niveau de la loi cadre.

DECIDE

L'ouverture d'un appel à candidature pour le recrutement d'un Chef de Division Contrôle de Gestion.

ARTICLE DEUX: MISSIONS DU CHEF DE DIVISION

Relevant de la Direction Contrôle et Conformité, ses principales missions consistent à :

- Elaborer et mettre en place les outils de gestion, de contrôle et de pilotage dans une démarche de performance conforme aux objectifs de l'Office ;
- Concevoir et mettre en place les dispositifs de suivi des objectifs et des coûts, analyser les résultats et proposer des mesures correctives, le cas échéant ;
- Développer et mettre œuvre les outils nécessaires d'aide à la décision à la Direction Générale;
- Fournir aux différentes directions une information synthétique sur les résultats de la gestion pour leur permettre de suivre et d'améliorer leurs performances ;
- Surveiller et analyser les résultats de l'Office afin de détecter les écarts entre les objectifs prévisionnels et les réalisations et proposer ainsi les actions correctives ;
- Mesurer et analyser la performance des activités de l'Office afin d'optimiser leur pilotage en apportant les outils de maîtrise des coûts, des activités et des résultats permettant d'améliorer le rapport entre les moyens engagés et les résultats obtenus ;
- Nourrir le dialogue de gestion entre les différents niveaux de responsabilité au sein de l'Office ;
- Participer aux instances de pilotage des projets transversaux de l'Office ;
- Garantir le professionnalisme et l'orientation performance des ressources humaines de la Division ;
- Fixer les objectifs et évaluer les performances des ressources humaines de la Division.

Cette description prend en compte les principales responsabilités. Elle n'est pas limitative



ARTICLE TROIS: PROFIL DU CANDIDAT

CONDITIONS - CANDIDAT EXTERNE

- Être de nationalité marocaine ;
- Être titulaire d'un diplôme Bac+4 ou plus en management, comptabilité, finance, contrôle de gestion et /ou en audit;
- Avoir une expérience de 5 années au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature) dans au moins l'un des domaines suivants : comptabilité, finance, contrôle de gestion et audit dont 3 années au moins dans un poste de responsabilité.

CONDITIONS - CANDIDAT INTERNE / CDI

- Être classé(e) à l'échelle 10 ou plus ;
- Être titulaire d'un diplôme de Bac+2 ou plus ;
- Avoir une expérience de 5 années au minimum (à la date limite de dépôt du dossier de candidature), dont 3 années au minimum dans un poste de responsabilité à l'ONP au rang de Chef de Service. Une expérience probante en comptabilité, finance, contrôle de gestion et /ou en audit serait un atout.

ARTICLE QUATRE: DOSSIER DE CANDIDATURE

- Curriculum vitae détaillé ;
- Lettre de motivation ;
- · Copie des diplômes ;
- Copie des attestations de travail justifiant l'expérience requise ;
- Copie de la carte d'identité nationale ;
- Une proposition de plan d'action en rapport avec les attributions du poste souhaité.

NB : Tout dossier incomplet sera rejeté.

ARTICLE CINQ: MODALITES DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les candidats sont tenus, avant le <u>2 4 MAI 2024</u> à 16h30, d'envoyer leurs dossiers de candidature constitués des pièces de l'article 4 (scannées en version PDF <u>en un seul document</u>) et transmis obligatoirement sur le lien suivant : http://rhspace.onp.ma/rh_onp

NB:

- Tout dossier transmis via un canal autre que celui précité ne sera pas pris en considération;
- Tout dossier de candidature incomplet ou sous un autre format que PDF sera rejeté.

Le Directeur Général instituera par décision une commission pour l'organisation des entretiens avec les candidats éligibles

Conditions - candidat interne statutaire :

• Les attestations de travail justifiant l'expérience requise autre que l'expérience acquise à l'ONP (NB : attestation de travail ONP n'est pas exigée) ;

La condition « être classé à l'échelle 10 ou plus » concerne uniquement les candidatures des agents statutaires.

[•] Les diplômes délivrés par des établissements privés ou étrangers doivent être accompagnés par des copies des attestations d'équivalence ;